

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

OBJET

Contrat d'entretien de l'orgue pour
l'année 2019 - Demande de
subventions

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 mars 2019

Du 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine PERRIN DEROCHE à Lydia HUGUENOT

Etait(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Antoine AARNINK, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que Monsieur l'ingénieur conseil du ministère de la culture nous présente, comme chaque année, le contrat d'entretien de l'orgue classé de l'Eglise Notre Dame. Pour 2019, le montant de cette prestation s'élève à 1 151.60 € (HT).

La DRAC finance généralement cette opération à raison de 50%, c'est pourquoi il y a lieu de solliciter en ce sens le versement d'une subvention moyennant le dépôt d'un dossier. Pour mémoire en 2018, la Commune de Bourbonne les Bains a perçu une subvention d'un montant de 586.94 €.

Monsieur Antoine AARNINK, Conseiller Municipal, précise que le contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre Dame a été conclu et signé en 2004. La prestation correspond à un dépoussiérage, à la vérification et au règlement des accords des anches et à l'entretien de la mécanique de l'instrument.

Par conséquent, Monsieur Antoine AARNINK, Conseiller Municipal, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce devis d'un montant de 1 151.60 € (HT) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer afin de solliciter l'aide financière de la DRAC.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

Le Maire,

Signature

